

## CURSUS

### Préparation à l'examen professionnel de promotion interne

## Chef de service de police municipale

Pour l'accès à cette préparation, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** :  
**Tremplin Perfectionnement en communication écrite** (*analyse, synthèse, argumentation*) **7 jours / 42 h**

<p><b>Epreuves d'admissibilité</b></p>	<p><b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b></p> <p><b>Questionnaire sur l'organisation de la sécurité et les pouvoirs du maire</b> <i>Méthodologie – devoirs à distance – examen blanc en présentiel – ressources à distance</i> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> (dont 3 h dédiées à l'examen blanc) <b>Distanciel : 15 h / 2,5 jours</b> (dont 3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)</p> <p><b>Résolution d'un cas pratique à partir des éléments d'un dossier assorti de solutions</b> <i>Méthodologie – devoirs à distance – examen blanc en présentiel – ressources à distance</i> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> (dont 3 h dédiées à l'examen blanc) <b>Distanciel : 15 h / 2,5 jours</b> (dont 3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)</p>
<p><b>Apport de connaissances</b></p>	<p><b>Culture territoriale</b> <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b> <b>Distanciel : 24 h / 4 jours</b></p>
<p><b>Epreuves d'admission</b> pour les admissibles</p>	<p><b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> <b>Présentiel : 9 h / 1,5 jours</b> <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b></p>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.**  
**L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>**